



Syndicat National
du Commerce de Détail et
de la Distribution

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2024 REVENDEICATIONS CFE-CGC

Madame, Monsieur,

A l'occasion des NAO 2024, la CFE-CGC a l'honneur de vous adresser ses revendications et propositions que vous saurez étudier avec bienveillance.

Nous notons qu'en dépit d'un ralentissement sur la fin d'année 2023, l'inflation demeure à un niveau élevé sur 12 mois. Par ailleurs, le rapport de l'expert du CSEC fait apparaître un taux de départ en forte évolution, preuve que le niveau de rémunération de Lidl n'est plus suffisamment attractif pour maintenir les salariés dans l'entreprise.

Nous avons conscience que le contexte concurrentiel est difficile mais il nous semble à minima indispensable de maintenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés de Lidl France. Nous suggérons même d'aller au-delà de ce minimum afin de renouer avec une stratégie gagnante de Lidl qui était d'avoir un positionnement salarial nettement au dessus du marché.

Ce sont les raisons pour lesquelles, la CFE-CGC vous fait parvenir des revendications ambitieuses.

Comme vous avez pu le faire l'année dernière sur certains points, nous vous serions gré de nous faire parvenir un retour argumenté, qu'il soit positif ou négatif, pour l'ensemble des revendications ci-dessous :

1/ SALAIRES

- ✓ Revalorisation du niveau général des salaires du montant de **l'inflation + 1% pour l'ensemble du personnel avec une clause de revoiture après deux augmentations successives du SMIC.**
- ✓ Prime PPV de 1000€ pour l'ensemble des salariés de l'entreprise
- ✓ Augmentation de la prime « secteur » de base de 100€ pour les RVS et RDL.
- ✓ Ajout d'un premier niveau de prime DM à partir de 12 M€ de 150€.
- ✓ Revalorisation de la grille FM adjoint
- ✓ Création d'une prime pour les RMS avec condition de superficie et de CA (voir annexe).
- ✓ Passage de 36.75 à 39h pour les agents de maîtrise supermarchés, service support et siège sur volontariat ou revalorisation de la grille de salaire.
- ✓ Augmentation de la prime d'astreinte de 1€

2/ CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✓ Détermination d'une structure cible minimum REL/RSL par plateforme en fonction du CA et la superficie de la plateforme.
- ✓ Système d'évolution pour les AMG identique au DM



*Syndicat National
du Commerce de Détail et
de la Distribution*

3/ AVANTAGES SOCIAUX

- ✓ Augmentation du budget des ASC de 0.1% de la masse salariale.
- ✓ Mise en place de tickets restaurants pour le personnel hors salariés itinérants.
- ✓ Augmentation de la prise en charge de la mutuelle santé par l'entreprise.
- ✓ Attribution du véhicule de fonction des TL dès la nomination.
- ✓ Véhicule gamme cadres itinérants pour les RMR.
- ✓ Accompagnement autour de la mobilité : Voir annexe
- ✓ Partenariat avec enseigne de crèche nationale type maison bleue.
- ✓ Carte privilège étendue au e-Commerce avec un plafond à 6000€ par an.
- ✓ Revalorisation des forfaits repas selon les barèmes URSSAF.
- ✓ Chèque cadeau de fin d'année de 200€ net (niveau 8 inclus).
- ✓ Suppression des jours de carence pour les AM en cas de maladie.
- ✓ Ouverture de négociation sur le travail du Dimanche et les jours fériés.
- ✓ Prise en charge de jours d'absence enfants malade jusque 12 ans de l'enfant au lieu de 7 ans aujourd'hui.

Cordialement ,

Alain HARACZAJ,
DSC LIDL CFE-CGC